

TD/B/EX(30)/3  
TD/B/WP/159

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur la reprise  
de sa trente-neuvième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
les 20 novembre et 13 décembre 2002



NATIONS UNIES

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(30)/3  
TD/B/WP/159  
7 janvier 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur la reprise  
de sa trente-neuvième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
les 20 novembre et 13 décembre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED .....	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	
A. Ouverture de la session.....	6
B. Bureau.....	6
C. Ordre du jour .....	6
D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement .....	6

## Chapitre I

### FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED (Point 5 de l'ordre du jour)

#### Travaux du 20 novembre 2002 (152<sup>e</sup> séance plénière)

1. La **Présidente** a dit que conformément à la décision que le Groupe de travail avait adoptée à la première partie de sa trente-neuvième session, elle avait mené de nombreuses consultations informelles afin de trouver une solution à long terme qui garantirait les ressources nécessaires pour financer régulièrement la participation d'experts. Ces consultations s'étaient tenues sur la base de deux propositions présentées par l'Union européenne et par le Groupe des 77 et la Chine. Malheureusement, aucun accord n'avait pu être trouvé.

#### *Séances informelles*

2. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

#### *Décision du Groupe de travail*

3. Le Groupe de travail a décidé d'organiser de nouvelles consultations informelles auxquelles participeraient tous ses membres le 11 décembre et de tenir une séance informelle le 13 décembre. Si aucun accord n'était trouvé à cette occasion, une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement serait convoquée pour résoudre la question, conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours).

#### Travaux du 13 décembre 2002 (153<sup>e</sup> séance plénière)

4. La **Présidente** a indiqué qu'il n'avait pas été possible de trouver un accord sur la question au sein du Groupe de travail.

#### *Décision du Groupe de travail*

5. Le Groupe de travail a décidé que la **Présidente** rendrait compte au Conseil et lui soumettrait, avant la fin janvier 2003, pour examen: le texte comportant des passages entre crochets du projet de décision daté du 13 décembre 2002 qu'elle avait présenté; la proposition du Groupe des 77 et de la Chine datée du 4 octobre 2002; les deux propositions de l'Union européenne datées respectivement du 4 octobre 2002 et du 4 décembre 2002; et les déclarations officielles prononcées par les délégations à la séance plénière de clôture de sa session.

6. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a regretté que les deux propositions soumises par l'Union européenne n'aient pas été acceptées. La seconde proposition comportait des concessions importantes consenties par l'Union européenne et aurait permis d'assurer un financement prévisible pour les pays qui en avaient le plus besoin; elle n'aurait pas exclu le financement de la participation d'experts de quelque pays que ce soit au moyen de ressources extrabudgétaires. Le représentant a pris note de la déclaration

du secrétariat selon laquelle les fonds nécessaires au financement de la participation d'experts à toutes les réunions d'experts organisées en 2003 étaient désormais réunis.

7. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que son Groupe était disposé à accepter toute solution répondant aux trois critères arrêtés lors de l'examen à mi-parcours. La proposition présentée par son Groupe satisfaisait à ces critères, ce qui n'était pas le cas des autres propositions.

8. Le représentant de la **Chine** a dit que le fait que les ressources nécessaires pour 2003 étaient déjà réunies témoignait que de nombreux pays voyaient de manière positive la participation des pays en développement aux réunions d'experts. Les différences de vues sur la question se résoudraient lorsque l'impact bénéfique de cette participation serait démontré. Le représentant a remercié les pays qui avaient versé une contribution au titre du financement de la participation d'experts.

9. Le représentant de la **Suisse**, s'exprimant au nom de la **Norvège** et des **États-Unis**, a regretté qu'aucun accord n'ait pu être trouvé. Toutefois, des progrès avaient été réalisés pendant les négociations informelles et il importait de poursuivre de manière constructive les travaux sur cette question.

10. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a dit que l'objectif de son Groupe, pendant les consultations informelles, avait été de rester fidèle au mandat défini lors de l'examen à mi-parcours. Il regrettait qu'une solution au problème posé n'ait pu être trouvée.

11. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que le projet de décision présenté par la Présidente représentait un bon compromis et constituait une base pour de nouvelles discussions.

12. Le représentant de l'**Indonésie**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a remercié les donateurs des contributions versées au titre du financement de la participation d'experts en 2003 et espérait que le texte de la Présidente servirait de base aux débats du Conseil.

13. Le représentant du **Bangladesh** espérait que le Conseil serait en mesure de résoudre le problème posé en respectant les trois critères définis lors de l'examen à mi-parcours. Il importait de trouver de nouvelles idées, afin de conclure un accord sans perdre de temps.

14. La **Présidente** a annoncé que la vingtième session extraordinaire du Conseil se tiendrait le 27 janvier 2003 afin de résoudre la question du financement de la participation d'experts. Le texte qu'elle avait proposé représentait une tentative pour rapprocher les différents points de vue, mais des concessions seraient encore nécessaires pour qu'un accord soit trouvé. Elle espérait que cette question ne serait pas examinée uniquement sous l'angle des ressources financières, mais aussi à la lumière de la contribution que les réunions d'experts apportent au développement. Elle a demandé instamment aux États membres de se servir du texte qu'elle avait présenté comme base de discussion à la session extraordinaire du Conseil.

## **Chapitre II**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Ouverture de la session**

15. La reprise de la trente-neuvième session du Groupe de travail a été ouverte par M<sup>me</sup> F. Al-Ghazali (Oman), Présidente du Groupe de travail.

#### **B. Bureau**

16. Les membres du Bureau, élus à la trente-neuvième session, étaient M<sup>me</sup> F. Al-Ghazali (Oman), Présidente, et M. V. Malevich (Biélorus), Vice-Président/Rapporteur.

#### **C. Ordre du jour**

17. À la reprise de sa trente-neuvième session, le Groupe de travail était saisi du point 5 de l'ordre du jour intitulé «Financement de la participation d'experts de pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED».

#### **D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

18. À la séance plénière de clôture, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir le rapport sur sa session en y incorporant le compte rendu des travaux de cette séance.

-----